



Bruxelles, le 9.11.2016
COM(2016) 720 final

ANNEX 3

ANNEXE

à la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

Septième rapport sur la relocalisation et la réinstallation

Annexe 3: État des lieux en matière de réinstallation au 7 novembre 2016, par référence aux conclusions du 20 juillet 2015 et au mécanisme «1 pour 1» avec la Turquie (applicable depuis le 4 avril 2016)

État membre / État associé	Engagements pris dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015	Nombre total de personnes réinstallées dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015, y compris le mécanisme «1 pour 1» avec la Turquie	Pays tiers de provenance des personnes réinstallées
Autriche	1 900	1 501 ¹	Liban: 881; Jordanie: 442; Turquie: 177; Iraq: 1
Belgique	1 100	519	Liban: 365; Turquie: 102 (dont 98 en vertu du mécanisme «1 pour 1»); Jordanie: 28; Égypte: 24;
Bulgarie	50	0	
Croatie	150	0	
Chypre	69	0	
République tchèque	400	52	Liban: 32; Jordanie: 20
Danemark	1 000	481	Liban, Ouganda
Estonie	20	11	Turquie: 11 en vertu du mécanisme «1 pour 1»
Finlande	293 ²	293 ³	Liban: 245; Égypte: 37; Jordanie: 4; Iraq: 3; Yémen: 2; Israël: 2 Turquie: 136 en vertu du mécanisme «1 pour 1», indépendamment du programme adopté le 20 juillet 2015
France	2 375 ⁴	726 ⁵	Liban: 296; Turquie: 402 en vertu du mécanisme «1 pour 1» (dont 228 dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015 et 174 indépendamment du programme adopté le 20 juillet) Jordanie: 202
Allemagne	1 600	766	Turquie: 766 en vertu du mécanisme «1 pour 1»
Grèce	354	0	

¹ Ce nombre inclut les cas relevant du programme autrichien d'admission humanitaire.

² Ce nombre représente une partie du contingent national de la Finlande pour 2016, qui est de 750 personnes à réinstaller.

³ Ce nombre n'inclut pas la réinstallation de 136 Syriens depuis la Turquie en vertu du mécanisme «1 pour 1», qui a été effectuée dans le cadre du programme national finlandais.

⁴ Ce nombre s'ajoute au contingent national annuel de la France et aux engagements qu'elle a pris précédemment.

⁵ Ce nombre n'inclut pas la réinstallation de 174 Syriens depuis la Turquie en vertu du mécanisme «1 pour 1», qui a été effectuée dans le cadre du programme national français.

État membre / État associé	Engagements pris dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015	Nombre total de personnes réinstallées dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015, y compris le mécanisme «1 pour 1» avec la Turquie	Pays tiers de provenance des personnes réinstallées
Hongrie	0	0	
Islande	50	50 ⁶	Liban
Irlande	520	500	Liban
Italie	1 989	505	Liban: 376; Turquie: 75 en vertu du mécanisme «1 pour 1» ; Soudan: 48; Jordanie: 6
Lettonie	50	6	Turquie: 6 en vertu du mécanisme «1 pour 1»
Liechtenstein	20	20	Turquie
Lituanie	70	25	Turquie: 25 en vertu du mécanisme «1 pour 1»
Luxembourg	30	0 ⁷	Turquie: 52 en vertu du mécanisme «1 pour 1», indépendamment du programme adopté le 20 juillet 2015
Malte	14	0	
Pays-Bas	1 000	687	Liban: 339; Turquie: 258 (dont 251 en vertu du mécanisme «1 pour 1») ; Kenya: 70; Éthiopie: 8; Jordanie: 7; Israël: 2; Maroc: 1; Égypte 1; Arabie saoudite 1
Norvège	3 500	2 370	Liban: 2 299; Turquie: 54 en vertu du mécanisme «1 pour 1» ; Jordanie: 17;
Pologne	900	0	
Portugal	191	12 ⁸	Turquie: 12 en vertu du mécanisme «1 pour 1»
Roumanie	80	0	
Slovaquie	100	0	
Slovénie	20	0	
Espagne	1 449	118	Liban: 61; Turquie: 57 en vertu du mécanisme «1 pour 1» ;

⁶ L'Islande a réinstallé 56 personnes au total au cours de la période comprise entre le 8 juin 2015 et le 7 novembre 2016.

⁷ Bien qu'aucune réinstallation n'ait encore eu lieu au titre des conclusions du 20 juillet 2015, 52 Syriens ont été réinstallés dans le cadre du programme national du Luxembourg.

⁸ En 2015, le Portugal a réinstallé 39 réfugiés depuis l'Égypte dans le cadre de son programme national, indépendamment du programme adopté le 20 juillet 2015.

État membre / État associé	Engagements pris dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015	Nombre total de personnes réinstallées dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015, y compris le mécanisme «1 pour 1» avec la Turquie	Pays tiers de provenance des personnes réinstallées
Suède	491	491 ⁹	Turquie: 272 en vertu du mécanisme «1 pour 1» (dont 269 dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015); Soudan: 124; Kenya: 80; Liban: 8; Iraq: 8; Égypte: 1; Jordanie: 1
<i>Suisse</i>	519	519	<i>Liban: 431; Syrie: 88</i>
Royaume-Uni	2 200	2 200 ¹⁰	Jordanie, Liban, Turquie, Égypte, Iraq et autres
TOTAL	22 504	11 852	2 217 personnes au total ont été réinstallées depuis la Turquie en vertu du mécanisme «1 pour 1», dont 1 852 dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015

⁹ En 2015, la Suède a réinstallé 1 900 personnes dans le cadre de son programme national, indépendamment du programme adopté le 20 juillet 2015.

¹⁰ En juin 2016, 3 439 personnes au total avaient été réinstallées au Royaume-Uni au titre des programmes nationaux britanniques de réinstallation en vigueur.